

**Q**uant à l'autre moitié des biens échangés passibles de droits, comme les vêtements et textiles, les appareils ménagers et la plupart des aliments transformés et des produits de beauté, les droits ont diminué de 10 p. 100 à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et seront réduits de 10 p. 100 chaque année. Ils pourront être échangés en franchise de droits le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

### **Innovation pour les investisseurs**

L'Accord de libre-échange favorise l'innovation et l'adoption de méthodes nouvelles et souples dans un certain nombre de domaines liés à l'investissement.

**L**es dispositions relatives aux marchés publics élargissent les possibilités offertes aux entreprises qui fournissent des biens aux gouvernements. Les obligations des deux pays selon le Code du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'en trouvent élargies et améliorées. Les marchés du gouvernement américain de plus de 33 000 \$CAN seront ouverts aux entreprises canadiennes sauf si les achats sont réservés aux petites entreprises ou exclus pour des raisons de sécurité nationale. Cela permettra à nos sociétés de soumissionner environ 4 milliards \$CAN de contrats américains. Les deux pays se sont entendus sur des principes régissant les procédures de contestation des offres, ce qui garantira un traitement équitable et efficace des fournisseurs éventuels, et ils ont prévu des procédures détaillées pour l'échange de renseignements sur les achats effectués par leurs gouvernements respectifs.

**L'**investisseur profitera des dispositions novatrices de l'Accord sur l'échange de services, ceux-ci étant de plus en plus associés à la production, à la vente, à la distribution et à l'entretien des biens. Le principe du traitement national s'appliquera à la plupart des fournisseurs de services commerciaux. L'Accord renferme des annexes sectorielles précisant les obligations générales en ce qui concerne l'ouverture des marchés de services dans trois secteurs : architecture, tourisme, services informatiques et de télécommunications améliorés. Les deux